

**DÉCLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL
DE FOUILLE DE PROFONDEUR SUPÉRIEURE A 10 MÈTRES**

Imprimé à renvoyer dûment complété à :
DRIRE Ile-de-France
Division Sol / Sous-Sol
10, rue Crillon - 75194 PARIS Cedex 04

Réservé à l'Administration

MAÎTRE D'OUVRAGE ⁽¹⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse:.....

Tél. :

MAÎTRE D'OEUVRE ⁽²⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse:.....

Tél. :

ENTREPRENEUR ⁽³⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :

Adresse :

Tél. :

Nature : puits - forage ⁽⁴⁾ : Nombre :

Objet ⁽⁵⁾ :

- forage de recherche	<input type="checkbox"/>	Indiquer la substance :
- forage d'exploitation	<input type="checkbox"/>	Indiquer la substance :
- forage de reconnaissance	<input type="checkbox"/>	Indiquer la nature (sol, fondations, autres) :
- piézomètre	<input type="checkbox"/>	
- arrosage	<input type="checkbox"/>	
- irrigation	<input type="checkbox"/>	
- eau potable	<input type="checkbox"/>	Préciser :
- eau industrielle	<input type="checkbox"/>	
- rabattement	<input type="checkbox"/>	
- climatisation	<input type="checkbox"/>	
- géothermie	<input type="checkbox"/>	
- autres	<input type="checkbox"/>	Préciser :

Profondeur prévue de l'ouvrage :

TRAVAUX Emplacement : commune (département) :

Rue et n° (ou lieu-dit) :

Date de début des travaux :

Durée probable:

FORAGE D'EAU S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer :

- le nom de la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué :

- le débit horaire escompté sur la base des données disponibles :m³/h

- date d'envoi de la déclaration en Préfecture ⁽⁶⁾ :

- date d'envoi de la demande d'autorisation en Préfecture ⁽⁷⁾ :

(si le volume prélevé \geq 200 000 m³/an ou si l'ouvrage se situe en zone de répartition des eaux et est de capacité de prélèvement \geq 8 m³/h)

DIVERS Le déclarant est ⁽⁴⁾ : Maître d'œuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur

Date et signature

(1) Propriétaire de l'ouvrage.

(2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux.

(3) Personne ou société qui réalise les travaux.

(4) Rayer la mention inutile ou compléter le cas échéant.

(5) Cocher la case correspondante et compléter éventuellement

(6) Les déclarations doivent être adressées au préfet deux mois avant le début prévu des travaux.

(7) La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois.

N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux.

Mise à jour : 21 mars 2007